

Vers un développement durable du Haut-Languedoc

Un parc naturel régional (PNR) est un territoire rural habité, reconnu au niveau national pour son exceptionnelle valeur paysagère et patrimoniale. A l'inverse des Parcs nationaux créés pour préserver des espaces non habités, les PNR ont été créés pour permettre le développement économique et l'aménagement de ces territoires d'exception.

Ils sont les premiers projets nés de l'idée de développement durable (développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux

leurs) dès la fin des années 60. Des précurseurs en quelque sorte... Le PNR du Haut-Languedoc a été créé en 1973. Il s'étend sur une partie de l'ouest de l'Hérault et sur une partie de l'est du Tarn. Il concerne donc deux départements, deux régions, 260 000 hectares, 92 communes et 82 000 habitants. 70 % du Parc est couvert par la forêt. 2 500 espèces animales et végétales y sont présentes, dont 170 à forte valeur patrimoniale. Le Parc est un corridor écologique, un réservoir de biodiversité et un site d'accueil pour les espèces migra-

trices ou hivernantes. D'où l'absolue nécessité d'une charte pour régir toutes actions portées par le PNR. Son équipe vient d'en réaliser un bilan (1999-2007). Voici quelques exemples : réalisation d'un schéma de référence pour l'énergie éolienne ; démarche Natura 2000 sur 4 sites ; édition d'un guide méthodologique pour l'élaboration des plans locaux d'urbanisme intercommunaux ; élaboration d'un diagnostic énergétique de la filière bois énergie ; étude de valorisation de la Voie verte du Haut-Languedoc ; mise en place de la marque

Parc, viande bovine du Parc naturel régional du Haut-Languedoc ; protection des statues menhirs en partenariat avec les musées de Murat-sur-Vèbre et de la Préhistoire et du statuaire mégalithique de Saint-Pons-de-Thomières ; de nombreux ouvrages, un site Web (www.parc-haut-languedoc.fr)...

Le Parc est subventionné par les conseils généraux de l'Hérault et du Tarn, les conseils régionaux Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées, et les 92 communes du territoire. ●